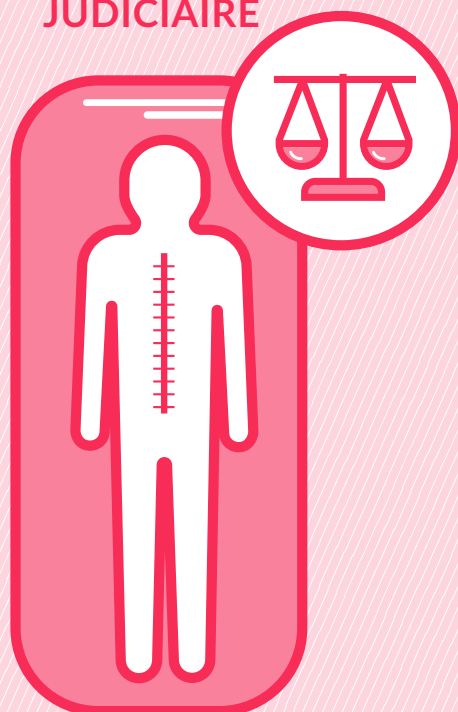


AUTOPSIE
JUDICIAIRE

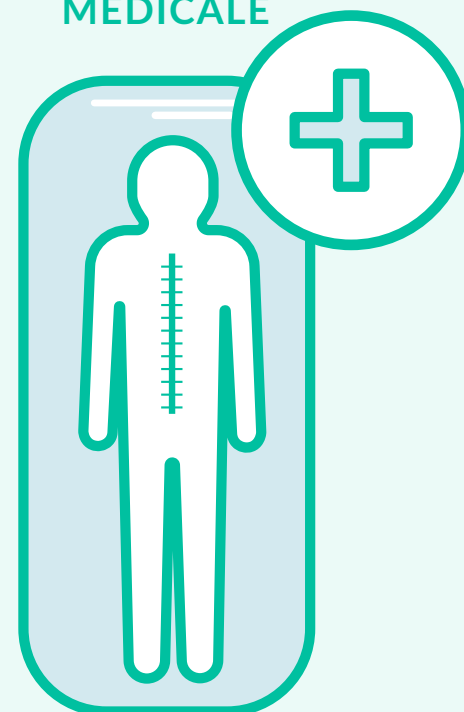


IMPOSSIBILITÉ
de s'opposer
à la réalisation
de l'autopsie

UNE AUTOPSIE PEUT-ELLE ÊTRE
REFUSÉE POUR MOTIFS RELIGIEUX ?

DEMANDE D'AUTOPSIE

AUTOPSIE
MÉDICALE



L'AUTOPSIE NE PEUT
ÊTRE RÉALISÉE
si le défunt
a fait connaître de son
vivant son refus à la
réalisation d'un tel acte



Cas particulier des mineurs
et majeurs sous tutelle :
les proches doivent
être impérativement consultés